



CFDT UF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats
11/13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@fupt.cfdt.fr

Créteil, le 17 janvier 2006

Madame le Directeur
DOTC Val de Marne

Madame le Directeur,

La présentation des DHMO de Bry et Villiers nous a été faite le 9 janvier 2006. Cette réorganisation va cumuler plusieurs modifications importantes dont une délocalisation sur le futur CDIS et nous estimons que le calendrier qui nous a été présenté ne peut être tenu.

Nous avons été surpris de découvrir lors de cette réunion l'impact important sur la DHMO constatée de l'installation d'une MTB et des casiers hybrides verticaux.

Alors qu'aucun bilan n'a été dressé au niveau national aussi bien d'ailleurs pour les MTB que les casiers hybrides, vous appliquez des normes et cadences qui ne nous ont jamais été présentées à aucun niveau que ce soit dans la Direction du Courrier. D'ailleurs sur les casiers verticaux, le CHS CT national attend les conclusions de l'expérimentation de Verneuil l'Etang dont le bilan sera présenté en juin 2006.

En accroissant de la sorte les cadences de tri vous prenez le risque, Madame le Directeur, d'aggraver les conditions de travail des facteurs de Bry et de Villiers et ainsi de détourner la finalité recherchée par la mécanisation. De plus, avec une DHMO des plus irréaliste, sans aucune marge de correction plus tard, la probabilité d'une organisation intenable et génératrice d'absentéisme dans la durée sera très élevée.

La Cfdt ne pourrait accepter que ces nouveaux casiers ne servent qu'à des intérêts de productivité et de reprise d'emploi.

Nous vous demandons de détendre au plus vite le calendrier de la réorganisation de Bry-Villiers et d'organiser une table ronde départementale sur les nouvelles normes et cadence liées ou non aux nouveaux équipements de tri.

Aussi, en l'absence de bilan existant, nous vous demandons d'autoriser l'implantation de ces casiers verticaux sans reprise de DHMO ; le cas échéant, la Cfdt n'acceptera pas leur installation dans ces conditions.

Dans l'attente de votre arbitrage dans ce dossier, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma considération.

Le responsable Poste

F. BOURGET